Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260407-DCM20260407-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Liliane OGOR, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Nadège HAVET, pouvoir à Jean-François TREGUER

Absents :

Secrétaire de séance : Violaine MARCHADOUR

Date de réunion : 07/04/2026

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-04-07

OBJET

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) du maire (ou de son représentant) et de 5 membres du conseil municipal.

Les membres de la commission sont élus, par le conseil municipal, selon un scrutin de liste (complète ou incomplète) proportionnelle au plus fort reste.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le cas de Lannilis suite aux élections municipales de 2026 :

	Proportionnelle	Plus fort reste	Nombre de sièges
Liste Ensemble pour Lannilis 1834 voix	3	0	3
Liste Lanniliste citoyenne 808 voix	1	1	2
			TOTAL : 5

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260407-DCM20260407-DE

M. le Maire propose une liste unique, respectant les dispositions réglementaires, composée de Jean-Yves GOURIOU, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Gérard REDT et Vincent VERBEQUE, comme membres titulaires et de Gwendal LE COQ, Claude DARE, David NORMAND, Emma STEPHAN et Corinne ROPERT comme membres suppléants.

S'il n'y a pas d'autres listes et que l'assemblée ne s'y oppose pas, M. le Maire propose de procéder à un vote à main levée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Jean-Yves GOURIOU, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Gérard REDT et Vincent VERBEQUE, membres titulaires et Gwendal LE COQ, Claude DARE, David NORMAND, Emma STEPHAN et Corinne ROPERT, membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO).

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)